

Services Techniques
GESTION DOMAINE PUBLIC
PP/CD/YG/SA

ARRETE DU MAIRE

N°16 C.S / 2017

STATIONNEMENT - CIRCULATION

**RENFORCEMENT DU RESEAU
HTAS HOPITAL
REPLACEMENT CPI
SUR 550 ML**

**BOULEVARD EMMANUEL
ROUQUIER (VC3)**

**SECTION SOUS TROTTOIR
COMPRISE ENTRE LE N°40 AU
LE N°90**

**PROLONGATION ARRETE
N°07 C.S / 2017**

**DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017
AU VENDREDI 17 MARS 2017**

Nous, Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Règlement de Voirie,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté du 10 novembre 1992, relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en matière de signalisation temporaire, dans sa 8^{ème} partie,

VU le décret 91-1147 du 14 octobre 1991, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

VU la permission n°1474 du 28 juin 2016, relative à des travaux de relevé de réseaux par géo radar afin de déterminer le tracé de l'opération,

VU les réunions techniques sur site du 15 juin 2016 et du 1^{er} décembre 2016 avec les représentants d'ENEDIS, de l'entreprise SOBECA et de la Gestion du Domaine Public de la Ville de Grasse,

VU la réponse à l'article R323-25 de monsieur le Maire de Grasse en date du 26 octobre 2016,

VU la permission n°03 du 19 décembre 2017 relative à des travaux de forage dirigé qui seront exécutés de jour au Rond-Point des Aspres, dans la période du 3 janvier 2017 au 20 janvier 2017,

VU la demande d'ENEDIS en date du 19 décembre 2016,

VU la demande de prolongation d'ENEDIS en date du 13 février 2017,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse.

CONSIDERANT

CONSIDERANT que les aléas rencontrés dans le cadre de l'exécution des travaux réseaux HTA ne seront pas terminés dans les dates définies dans l'Arrêté n°07 C.S / 2017, il y a donc lieu de proroger ce dernier sur la totalité de la zone définie :

- **LE BOULEVARD EMMANUEL ROUQUIER (VC 3),**
- **SECTION SOUS TROTTOIR COMPRISE ENTRE LE N°40 AU LE N°90**
- **PROLONGATION DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017**



Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

ARRETONS

ARTICLE PREMIER :

**L'ARRETE N°16 C.S/2017 PROROGUE L'ARRETE N°07 C.S/2017
DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017**

ARTICLE II : **INFORMATIONS GENERALES - DESCRIPTION DES TRAVAUX**

1 INFORMATIONS GENERALES

MAITRE D'OUVRAGE :

ENEDIS BASA TRAVAUX – AGENCE INGENIERIE PACA EST – STRUCTURE ANTIBES.

1250, chemin de Vallauris – BP 139 - 06161 JUIN LES PINS

Tel : 04. 92.93.59.52 Fax : 04.92.93.59.22 Email : jerome.guerin@erdf-grdf.fr

Affaire suivie par : Monsieur Jérôme GUERIN (06.69.61.81.94)

ENTREPRISE EXECUTANTE :

SOBECA

987, av. Maréchal de Lattre de Tassigny - ZI Canardière - 06250 - MOUGINS

Tel : 04 93 93 14 48 Fax : 04 93 93 16 19 Email : g.rojas@sobeca.fr

Conducteur de Travaux : Monsieur Gilbert ROJAS (06 67 87 24 33).

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

■ **REPLACEMENT DE CABLE CPI SUR 550 ML, RENFORCEMENT DU RESEAU HTAS ET RACCORDEMENT DU PROGRAMME « AROMA PARK » :**

PHASAGE TRAVAUX

■ **L'opération se décompose en 3 phases, non figées, pouvant évoluer selon l'avancement du chantier ou ses aléas divers.**

Phase 1 : Du N°40, Boulevard Emmanuel ROUQUIER à l'abord du Rond-Point des Aspres (Forage dirigé Permission n°03 du 19 décembre 2017),

- Durée estimative des travaux : **1 semaine**,
- **Travaux de nuit de 21h00 à 06h00 le lendemain matin** avec pilotage manuel de la circulation, sans interruption,
- Opération longitudinale sous trottoir, côté gauche de la circulation dans le sens RP 4 chemins / Pénétrante.
- Traversées par 1/2 chaussées (accès propriétés, voiries et pour les reprises des branchements)

Phase 2 : Du Rond-Point des Aspres (Forage dirigé Permission n°03 du 19 décembre 2017) au Poste « Aroma Park », Boulevard Emmanuel ROUQUIER (VC 3),

- Durée estimative des travaux : **2 semaines**
- **Travaux de nuit de 21h00 à 06h00 le lendemain matin** avec pilotage manuel de la circulation à l'abord du Rond-Point des Aspres,
- **Travaux de nuit de 21h00 à 06h00 le lendemain matin avec régulation par feux tricolores**, sortie de l'emprise du Rond-Point des Aspres au Poste « Aroma Park », Boulevard Emmanuel ROUQUIER (VC 3),
- Opération longitudinale sous trottoir, côté gauche de la circulation dans le sens RP 4 chemins / Pénétrante.
- Traversées par 1/2 chaussées (accès propriétés, voiries et pour les reprises des branchements)
- L'entreprise SOBECA devra être en capacité de passer à la régulation par pilotage manuel pour maintenir la fluidité si nécessaire.

Phase 3 : Du Poste « Aroma Park », Boulevard Emmanuel ROUQUIER (VC 3) au n°90, Boulevard Emmanuel ROUQUIER (VC 3) – Sortie Pénétrante Cannes / Grasse,

- Durée estimative des travaux : **2 semaines**
- **Travaux de nuit de 21h00 à 06h00 le lendemain matin avec régulation par feux tricolores** du Poste « Aroma Park » jusqu'à 50 mètres de la Sortie Pénétrante Cannes / Grasse,
- **Travaux de nuit de 21h00 à 06h00 le lendemain matin** avec pilotage manuel de la circulation à l'abord de la Sortie Pénétrante Cannes / Grasse,
- Opération longitudinale sous trottoir, côté gauche de la circulation dans le sens RP 4 chemins / Pénétrante.
- Traversées par 1/2 chaussées (accès propriétés, voiries et pour les reprises des branchements)
- L'entreprise SOBECA devra être en capacité de passer à la régulation par pilotage manuel pour maintenir la fluidité si nécessaire.

■ **LES REFECTIONS DEFINITIVES CHAQUE FIN DE SEMAINE EN ENROBE A CHAUD POURRONT S'EFFECTUER DE JOUR PAR PILOTAGE MANUEL ENTRE 10H00 ET 16H00.**

GENERALITES :

Pendant toute la durée de l'opération seront obligatoirement maintenus les accès aux propriétés riveraines, un cheminement piéton sécurisé et l'accès aux services de secours et de sécurité.

ARTICLE III : CIRCULATION

**MEMES PRESCRIPTIONS QUE DANS L'ARRETE N°07 C.S / 2017.
PROLONGATION DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017**

ARTICLE IV : STATIONNEMENT

**MEMES PRESCRIPTIONS QUE DANS L'ARRETE N°07 C.S / 2017.
PROLONGATION DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017**

ARTICLE V :

Les véhicules en infraction ou gênant l'avancement des travaux, seront enlevés et déposés en fourrière, en application des dispositions de l'article R417-10 du Code de la Route.

ARTICLE VI : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES GENERALES

**MEMES PRESCRIPTIONS QUE DANS L'ARRETE N°07 C.S / 2017.
PROLONGATION DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017**

ARTICLE VII : DISPOSITIONS RELATIVES AUX TIERS

**MEMES PRESCRIPTIONS QUE DANS L'ARRETE N°07 C.S / 2017.
PROLONGATION DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017.**

ARTICLE VIII : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

**MEMES PRESCRIPTIONS QUE DANS L'ARRETE N°07 C.S / 2017.
PROLONGATION DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 17 MARS 2017**

ARTICLE IX :

Toutes modifications apportées en cours de chantier au présent arrêté doivent faire l'objet d'une information au service Gestion du Domaine Public, qui prendra les mesures réglementaires liées à la circulation et à la sécurité.

ARTICLE X :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE XI :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Nationale,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le, **17 FEV. 2017**

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



L'Adjoint délégué
A la Gestion du Domaine Public,
A la Voirie, à la Circulation et au Stationnement.